

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 84 (1970)

Heft: 4

Rubrik: Internationale Chronik = Chronique internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

triangle, témoigne de l'inspiration maçonnique de l'émancipation des Etats-Unis. L'aigle éployée sur l'avert du grand sceau empoigne les attributs de la guerre de sa patte gauche, et brandit le rameau d'olivier de la paix dans sa droite.

L'ensemble de la disposition héraldique du grand sceau suit les préceptes fixés par Mark Anthony Posny, dans son travail *The Elements of Heraldry*, publié à Londres en 1765. Ce

« dernier cri » de la littérature spécialisée de son temps devait donc être sous la main du Comité qui présenta au Congrès, en 1782, le projet final du grand sceau. Notons que l'expert héraldiste William Barton en faisait partie. Le projet fut ratifié en 1789 (tout en portant la date de l'année de l'émancipation : 1776), y compris la devise tirée de l'*Enéide*.

S. de Vajay.

Internationale Chronik — Chronique internationale

The coat-of-arms of Salt Lake City

The board of commissioners of Salt Lake City, Utah, met in regular session on Tuesday, September 9, 1969, at 10.00 o'clock a.m., room 301 City and Country building.

On roll call the following members were present :

James L. Barker, Jr., *Commissioner of public safety*

George B. Catmull, *Commissioner of streets and public improvements*

E. J. Garn, *Commissioner of water supply and waterworks*

Conrad B. Harrison, *Commissioner of parks and public property*

J. Bracken Lee, *Commissioner of public affairs and finance, chairman.*

From the Mayor :

Mr. Lee moved that the Minutes of the Proceedings of the Board of Commissioners at its Meeting held September 2, 3 and 4, 1969, be approved, which motion carried, all members voting aye.

Reports of departments

From the Mayor :

Mr. Lee moved that the City Commission adopts as the official Salt Lake City—Utah—Coat-of-Arms one prepared by seven members of the International Academy of Heraldry and described as follows, a sketch of which is attached to this motion presented to the City Commission by Dr. Theodore M. Burton, Vice President and General Manager of the Genealogical Society of Utah, to-wit :

Seven members of the International Academy of Heraldry, participants in the World Conference on Records organized by the Genealogical Society of the Church of Jesus Christ of the Latter Day Saints in Salt Lake City, Utah, United States of America, celebrated a special meeting during said Conference, on August 8, 1969, in Salt Lake City and resolved as follows : Having been told that this hospitable City has long born the colors of green and yellow, but has not yet been properly provided with a coat-of-arms, considering that good heraldic customs allows a free choice of a coat-of-arms as long as it is represented in a correct style and contains duly symbolized elements inspired by local history and tradition, we suggest for Salt Lake



Fig. 1

City the following heraldic emblems to be used henceforth as the coat-of-arms of this City:

Per fess, argent and gules; in chief paleways three eastern crowns of the second, in base a seagull volant of the first. Supporters: Dexter, a bull guardant gules, armed, unguled and crowned, also the eyes, or; gorges with a collar chequy vert and or; Sinister, a unicorn argent, armed or, langued and unguled, also the eyes, gules, similiary gorged. Below the shield on an escroll vert the Motto: THIS IS THE PLACE. Behind the shield is placed in pale, mouth upwards, the golden trumpet of Moroni. The shield is depicted in the American style. The colors silver and red are those of the Tribe of Joseph; they derive from the High Priest's symbol for this Tribe represented by an onyx, a stone with white and red shades (see Leviticus and Deuteronomy). This symbol has been chosen as representative of the founders of Salt Lake City as it was first established. The three red crowns in the silver field symbolize the name of God, each crown standing for a letter (Hebrews represented the name of God by four crowns, standing for the four letters of the word in Hebrew, JHVH). The silver seagull in the red field symbolizes the state bird adopted as such because God sent these birds to save the pioneer settlers in Salt Lake City from the plague of crickets. The two supporters—the red bull and the white unicorn—symbolize the two sons of Joseph; the bull representing Ephraim and the unicorn Manasseh (see Book of Jeremia 31:18 for Ephraim and Joshua 17:1 for Manasseh) symbolical of the original white and Indian people who have lived so harmoniously together since the founding of Salt Lake City. The collars of both supporters show forth the city's ancient colors. So does the motto, enshrining the historic words of Brigham Young on first arriving in the valley. The golden trumpet of Moroni upholds the whole achievement in memory of the Mormon founders of the City and represents a welcome call to all to come to this friendly City (fig. 1).

Should the authorities of Salt Lake City approve this coat-of-arms, it would be duly registered by the International Academy of Heraldry and two correctly painted copies will be handed over to the Municipality and to the Genealogical Society of the Church of Jesus Christ of Latter-day Saints as an everlasting mark in memory of the first World Conference on Records which had the honor to be held in this generous City. In faith of which we, as its members present at the World Conference, duly submit this project established

on August the 8th 1969 in Salt Lake City, to the International Academy of Heraldry.

Signed by the Vice-President
of the Academy:
Szabolcs de Vajay

For the following members having taken part in the deliberations; Council members: Dr. Olivier Clottu, Dr. Hans Richard von Fels, Vicente de Cadenas y Vicente, Prof. Dr. Hanns Jäger-Sunstenau, Academicians; Dr. Cornelis Pama, André Privé, Associated members; the initiative having belonged to A. Privé and the execution coordinated by S. de Vajay.

Seen and approved for further action, in cooperation with the interested, by the International Academy of Heraldry.

Paris, France, August 12, 1969

Baron Hervé Pinoteau
Secretary General.

IV^e Congrès international de vexillologie, Turin, 1971

L'Accademia di san Marignano, Turin, chargée par la Fédération internationale des Associations de vexillologie (FIAV) d'organiser le IV^e Congrès international de vexillologie, a l'honneur et le plaisir d'annoncer que ce congrès se tiendra à Turin du 24 au 27 juin 1971. Le programme préliminaire est en préparation et sera envoyé en temps utile aux intéressés.



**Fédération généalogique
et héraldique de Belgique**

Secrétariat: rue Martin Lindekens 57,
1150 Bruxelles

Sous cette dénomination se sont groupées le 11 mai 1970, les trois associations belges d'expression française: les *Archives verviétoises*, l'*Office généalogique et héraldique de Belgique* et la *Société des bibliophiles liégeois*.

Outre le resserrement et le développement des liens entre sociétés, objectifs propres à tout regroupement de cette espèce, la Fédération belge a pour objets la défense commune des intérêts scientifiques et culturels de ses membres sur le triple plan régional, national et international, et la participation en commun aux congrès internationaux des sciences généalogique et héraldique. Elle est

ouverte à tout groupement, association ou organisme poursuivant des buts similaires à ceux des fondateurs.

Quatre associations ont entre-temps adhéré à la fédération, ce sont : l'*Association royale Le Musée de la Dynastie*, l'*Association royale des Demeures historiques de Belgique*, l'*Association des descendants des lignages de Bruxelles* et la *Fédération des associations familiales de Belgique*.

Le comité a élu le prince Alexandre de Merode en qualité de président, M. Arsène Buchet et le baron Guy Poswick en qualité de vice-présidents; M. Roger Harmignies assure provisoirement le secrétariat.

La Fédération généalogique et héraldique de Belgique a participé aux travaux du X^e Congrès international qui s'est tenu à Vienne en septembre 1970; sa délégation était conduite par son président.

III^e Congrès international de vexillologie

Ce congrès s'est tenu du 5 au 7 septembre 1969 à l'Université de Boston (USA). Une vingtaine de communications permirent aux participants d'approfondir leurs connaissances dans les différents domaines de la vexillologie : vue d'ensemble (*Heraldry and flags through seven centuries in Europe*), drapeaux d'un Etat (*Historical flags of Spain; the French Tricolor and its influence on flags throughout the world; the flags of the State of New Jersey; the flags of Unterwalden*) ou d'une province (*The flags of Friesland*), drapeaux municipaux (*United States municipal flags; the arms and flags of Brockville, Ontario*), de guildes et corporations (*The flags of Grand-Place Brussels*), drapeaux personnels (*An armorial Banner for President Kennedy*), anciennes bannières (*The «Julius-Banners»*) et trophées militaires (*The Swedish State trophy collection*), aspects particuliers et domaines spéciaux (*Current flag usage in Haiti; flags in space; flags of protest; why there are only six colors on flags : a psycho-physiological theory of basic colors*).

D'intéressantes visites (*Museum on the history of Massachusetts symbols; John Woodman Higgins Armory, Worcester*) et une exposition, montrant entre autres d'anciens drapeaux espagnols, des drapeaux militaires du Népal et des timbres-poste aux sujets vexillologiques, contribuèrent également au succès du congrès.

A cette occasion, les délégués représentant douze associations vexillologiques et institutions affiliées à la Fédération internationale des associations de vexillologie (FIAV) se

réunirent en assemblée générale. Ils adoptèrent les statuts définitifs de la fédération et procédèrent à l'élection des membres du conseil.

Ce congrès, parfaitement organisé et mené avec entrain par son actif secrétaire général, M. Whitney Smith, directeur du Flag Research Center, se déroula dans une ambiance sympathique et empreinte de l'esprit de bonne camaraderie et de cordiale hospitalité qui caractérise nos collègues d'outre-Atlantique.

Le texte intégral de toutes les communications paraîtra dans un recueil actuellement en préparation (commandes à adresser au *Flag Research Center, 17 Farmcrest Avenue, Lexington, Mass. 02173, USA*).

P. M.-L. M.

X^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique Vienne, 14-19 septembre 1970

Admirablement organisé par la Société autrichienne d'héraldique et de généalogie Adler, le X^e Congrès, présidé avec distinction par le Dr Hanns Jäger-Sunstenau que secondait le Dr Franz Gall, son secrétaire, a remporté un grand succès. Près de 300 participants, représentant une trentaine de pays, se sont rencontrés dans les auditoires mis à leur disposition par l'Université de Vienne. Des travaux d'une excellente tenue scientifique ont été présentés. En plus des disciplines traditionnelles, héraldique, généalogie, sigillographie, iconographie et vexillologie, huit communications ont été consacrées



à une nouvelle venue, l'insignologie. D'intéressantes expositions de documents avaient été préparées aux Archives de l'Etat; plusieurs maisons d'édition spécialisées ont présenté également leurs publications dans un local de l'Université.

La ville de Vienne et ses trésors historiques et artistiques, le beau pays qui l'entoure, ont aussi contribué pour une bonne part à la réussite du Congrès. Les excursions organisées en ville, à la Forêt viennoise, à la Wachau, au Burgenland, toutes favorisées par un doux temps ensoleillé, ont ravi les participants. La sortie guinguette à Nussdorf, la soirée à l'Opéra et le dîner de gala au Palais

Schwarzenberg ont illustré, chacune diversement, les joies de la vie viennoise. Les contacts personnels fructueux qui s'établissent lors de telles rencontres sont la richesse de ces utiles Congrès.

Le dimanche 19 septembre, la Société Adler a célébré à Klosterneuburg le centenaire de sa fondation. Sous le haut patronage de S. A. le prince François-Joseph II de Liechtenstein, une séance solennelle s'est tenue dans la salle de marbre du monastère au cours de laquelle plusieurs diplômes de membre d'honneur ont été décernés à ceux qui ont bien mérité des sciences héraldique et généalogique.

Olivier Clottu.

GESELLSCHAFTSCHRNIKEN — CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS



Académie internationale d'héraldique

Commission des avis

Depuis 1967 le bureau de l'Académie avait accepté de donner des avis de conformité à l'art et à la science héraldiques sur des armoiries de personnes morales établies dans des pays ne disposant pas d'autorité héraldique; cette initiative fut approuvée par l'assemblée générale tenue à Berne, le 4 juillet 1968. De son côté, sur proposition de la commission héraldique, le IX^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique avait, le 6 juillet 1968, recommandé à l'Académie d'ouvrir un registre à l'effet d'y consigner les avis ainsi donnés; l'assemblée générale tenue à Bruxelles le 13 septembre 1969 a confié la responsabilité de ce registre au secrétaire général.

C'est pour répondre à ce vœu et à cette directive qu'a été instituée, le 21 juillet 1970, une Commission des avis de l'A.I.H.; l'assemblée générale tenue à Vienne le 17 septembre 1970 vient de ratifier cette création. Ladite commission comprend quatre membres de l'Académie: M. Szabolcs de Vajay, second vice-président, M. Hervé Pinoteau, secrétaire général, Dr Ottfried Neubecker, conseiller, et M. Roger Harmignies, académicien.

Aux termes de son règlement, cette commission est chargée de donner des avis de conformité à l'art et à la science héraldiques pour les pays ne disposant pas d'autorité héraldique officielle; elle n'en donnera éventuellement pour les pays disposant de semblable autorité, qu'en accord avec celle-ci.

Elle peut donner un avis sur tout emblème, signe ou symbole dérivant de l'héraldique, y compris ce qui appartient au domaine de la vexillologie; toutefois, la commission, et à travers elle l'Académie, ne prend aucune responsabilité quant à de possibles identités d'armes ou armoiries, ni quant à l'utilisation de signes ou symboles réglementés dans certains pays.

Peuvent demander l'avis de la commission toutes autorités ou tous organismes reconnus comme habilités au port d'armoiries; la commission n'est donc pas compétente pour donner un avis sur des armoiries de personnes physiques; *a fortiori*, ne lui appartient-il pas de concéder, ni même de reconnaître, des armoiries personnelles.

Les demandes d'avis sont reçues par le secrétaire général de l'Académie¹; le consultant fournit à l'appui de sa demande dessins et textes descriptifs et explicatifs (avec traduction française si nécessaire), les dessins en double exemplaire, au trait, et du format 6 × 6 cm. Toute demande d'avis s'accompagne d'un versement de 100 fr. s. au compte bancaire du greffier de la commission².

Les avis de conformité sont consignés dans un registre tenu par le greffier; celui-ci délivre automatiquement une photocopie de tout avis enregistré à l'autorité ayant demandé cet avis. En outre, des extraits du registre peuvent être obtenus auprès du greffier et la

¹ M. Hervé Pinoteau, secrétaire général de l'A.I.H., 1 C 2, avenue Belmontet, 92 - Saint-Cloud (France).

² M. Roger Harmignies, greffier de la Commission des avis de l'A.I.H., rue Martin Lindekens, 57, B 1150 - Bruxelles (Belgique); Compte FS n° 67.867 (sub A.I.H.) chez la Société Générale de Banque à Bruxelles.